

— le 2 mai, sur les antennes de France-Culture : débat de 2 h. 30 sur le remembrement ;

— le 6 mai, conférence sur les problèmes de l'eau en Bretagne et du remembrement devant 50 chefs d'Entreprise de la région rennaise.

Problèmes de protection de la nature

Les Etourneaux ont été rendus responsables de l'extension de la zone de fièvre aphteuse.

Les Mouettes rieuses, trop nombreuses aux dires des pisciculteurs, sont responsables des maladies dans les piscicultures.

Le recensement des oiseaux nicheurs sur les îlots des Landes et du Grand Chevreuil a eu lieu en juin. Ce sont les deux seules réserves S.E.P.N.B. en Ile-et-Vilaine. Depuis l'an dernier les deux conservateurs sont M^{lle} OLLIVIER pour l'îlot des Landes et M. RETIERE pour le Grand Chevreuil.

LE BUREAU D'ETUDES DE LA S.E.P.N.B. BUTS - FONCTIONNEMENT - REALISATIONS

Le Bureau d'Etudes Ecologiques de la S.E.P.N.B. fonctionne depuis 1970, grâce à un premier contrat qui fût signé en avril avec le Ministère des Affaires Culturelles.

J'ai défini ses buts au cours des Assemblées Générales de 1970 à 1973 et, à plusieurs reprises, j'ai fait mention de ses activités dans *Penn ar Bed*. Mais ce ne fut, à chaque fois, qu'une information partielle. Aussi je saisis l'occasion que m'offre la motion de la Section du Morbihan à l'Assemblée Générale 1974, pour donner à l'ensemble des adhérents une information plus complète sur le Bureau d'Etudes.

LES BUTS

Depuis toujours, nous avons considéré qu'il était essentiel de faire des *études* sur les milieux naturels de façon à pouvoir entreprendre leur *protection*. J'ai l'habitude de dire qu'« on ne défend bien que ce que l'on connaît bien ».

Cette attitude n'est évidemment pas une obligation. Maintes associations n'ont aucune idée précise de la valeur scientifique des sites qu'elles veulent sauvegarder et pourtant elles les défendent efficacement lorsqu'elles emploient des moyens qui impressionnent les antagonistes. Lorsque les arguments rationnels sont vains, seule l'« action » est payante. Je l'ai déjà écrit ici et je rappellerai que notre attitude, vis-à-vis de l'opération irrationnelle de Port-la-Forêt, a été sans équivoque.

Toutefois, il existe des cas où les Administrations responsables (Affaires culturelles, Environnement, Equipement, Affaires maritimes, etc.) cherchent des solutions logiques et équitables en vue de l'inévitable aménagement de notre pays, notamment sur le littoral. D'où les études préliminaires d'écologie. En quelques années, le niveau de ces études s'est considérablement élevé. On commence à savoir définir l'intérêt d'un milieu naturel et à pouvoir prédire son évolution en fonction des aménagements projetés. Le Bureau d'Etudes de la S.E.P.N.B. a acquis une certaine maîtrise pour ce genre de travaux en Bretagne, d'où, actuellement, un nombre de contrats relativement important.

Les organismes qui s'adressent à la S.E.P.N.B. n'ignorent pas que l'Association lutte sans compromission pour la protection de la nature. En aucun cas nous ne sommes contraints au silence, pour avoir participé à une étude préliminaire. La clause de « propriété de l'étude » que se réserve toujours l'organisme contractant est normale : c'est lui qui a financé, c'est lui qui dispose du document. Il ne s'agit pas pour autant d'un « secret ». Ce que nous savons sur l'écologie, nous pouvons toujours l'utiliser d'une autre façon. Par contre, il est des cas où nous abstenons, par honnêteté, de divulguer des dispositions administratives imminentes dont nous avons connaissance.

N° d'Ordre	TITRE	ORGANISME CONTRACTANT	Date de signature	Date d'achèvement ou durée	MONTANT
1	Etude de l'avifaune en Bretagne.	Ministère des Affaires Culturelles.	30/4/70	Oct. 72	40 000 F
2	Sites naturels du littoral des Côtes-du-Nord (1 ^{re} partie).	Direction Départementale de l'Équipement des Côtes-du-Nord	22/9/71	12/7/72	16 000 F
3	Études des sites naturels et des problèmes écologiques sur le littoral entre la Vilaine et la Gironde.	Atelier d'Aménagement du littoral Centre, Ouest-Atlantique, A.L.C.O.A.	Nov. 71	31/12/72	30 000 F
4	Inventaire des caractéristiques biologiques et hydrologiques de la rivière Elorn.	Syndicat mixte de l'alimentation en eau de la région brestoise.	Jan. 73	Avr. 74	20 000 F
5	Sentier naturel des Fossés blancs.	Parc régional de Brière.	16/5/73	31/8/73	6 850 F
6	Étude écologique de la zone touristique de Kerjouanno.	Aménagement et Nature (pour la S.A.T.M.O.R.).	19/9/73	1/12/73	5 500 F
7	Études des sites naturels et des problèmes écologiques sur le cours de la Loire du confluent de la Vienne à l'embouchure.	O.R.E.A.M. de Nantes.	12/9/73	1 année	10 000 F
8	Idem	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement	3/1/74	1 année	40 000 F
9	Protection des sites des Abers de la Côte N.-O. du Finistère.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement	23/9/73	3 mois	5 000 F
9 bis	Périmètres sensibles des Côtes-du-Nord.	Département des Côtes-du-Nord. Direction Départementale de l'Équipement.	14/12/74	2 mois	4 000 F
10	Fichier technique des estuaires bretons.	Centre National pour l'Exploitation des Océans.	29/11/73	30/9/74	60 850 F

11	Protection des Iles de Sein et de Groix.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement	7/1/74	5 mois	7 000 F
12	Documentation scientifique préparatoire à la création de trois réserves naturelles en Bretagne dans les secteurs de la baie du Mont-Saint-Michel, de la baie d'Audierne et du Golfe du Morbihan.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement	23/9/74	15/11/74	22 000 F
13	Protection de sites portant sur la zone « Rives de l'Odé ».	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement	14/3/74	2 mois	2 800 F
14	Protection de sites, Marais et sites côtiers de Sarzeau à Billiers.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement	14/3/74	3 mois	4 000 F
15	Protection de sites des Archipels de : Bréhat, des 7 îles, de Molène, d'Houat et des îles de : Callot, d'Ouessant, Belle-Ile.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement	14/3/74	1 année	15 000 F
16	Protection de sites des Falaises de Plouha (Côtes-du-Nord).	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement	14/3/74	3 mois	3 500 F
17	Protection de sites côtiers entre la pointe de Gavres et Penthievre (Morbihan).	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement		3 mois	4 000 F
18	Protection de sites, Ria du Sud-Finistère, Aven, Belon, Brigneau, Merrien.	Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement	14/3/74	3 mois	4 500 F
19	Etude des pollutions de la Rade de Brest, aux embouchures de l'Elorn et de l'Aulne.	Département du Finistère. Direction Départementale de l'Equipement.	16/5/74	13 mois	166 000 F
20	Etudes des dommages causés par le Goéland argenté dans les Côtes-du-Nord.	Direction de la Protection de la nature. Ministère de la Qualité de la Vie.	Juil. 74	Oct. 75	40 000 F

Cette collaboration avec des agents de l'Administration, soucieux de protection des sites ou d'aménagements équilibrés, nous semble très fructueuse. Les dispositions légales, souvent rapides, qui sont prises en fonction des études, permettent de mettre fin à des ambitions démesurées ou dangereuses. Mais ces actions préventives évitent que ne se pose un problème et qu'une crise n'éclate. Voilà pourquoi on n'en parle pas.

LE FONCTIONNEMENT ET LES REALISATIONS

Pour décrire le fonctionnement du Bureau d'Etudes et ses réalisations, je donne ci-après la teneur d'un texte qui doit être diffusé pour faire connaître notre Bureau d'Etudes auprès d'organismes susceptibles de passer des contrats.

QUELLE EST SA NATURE ?

Le Bureau d'Etudes Ecologiques est un organe spécialisé de la S.E.P.N.B., association sans but lucratif (loi de 1901) et reconnue d'utilité publique (décret du 24 octobre 1968). Son fonctionnement est assuré grâce à des contrats d'études.

QUELLE EST SA STRUCTURE ?

Le directeur du Bureau d'Etudes Ecologiques (fonction bénévole) établit des contrats avec les Administrations, répartit la tâche et surveille le déroulement des travaux.

Les spécialistes bénévoles, généralement enseignants des Facultés ou chercheurs du C.N.R.S., apportent leur caution scientifique en fournissant des documents ou en supervisant les travaux correspondant à leur spécialité.

Les Conseillers-écologistes, pourvus de diplômes scientifiques, sont des salariés de la S.E.P.N.B. Ils réalisent l'essentiel des travaux exigés par les contrats et assurent la liaison avec les administrations.

QUELLES SONT SES MOYENS ?

Depuis sa création en 1959, la S.E.P.N.B. a accumulé des documents originaux et abondants sur tout ce qui touche la nature en Bretagne. Le Bureau d'Etudes Ecologiques dispose en particulier d'un fichier technique des sites, d'une photothèque, des archives du groupe ornithologique *Ar Vran*, d'une bibliothèque spécialisée (200 revues), de documents cartographiques et de matériel scientifique d'analyse.

QUELLES SONT SES POSSIBILITES ?

Par suite de son expérience, le Bureau d'Etudes Ecologiques peut apporter aux Administrations et aux organismes économiques des documents de première main sur :

- la connaissance du milieu naturel ;
- les conséquences écologiques des travaux d'aménagement ;
- l'analyse des pollutions et l'évaluation des risques de nuisances.

QUELLES SONT SES REALISATIONS ?

D'avril 1970 à septembre 1974, le Bureau d'Etudes Ecologiques a réalisé 20 contrats. On en trouvera la liste ci-après. Les documents fournis résultent d'études scientifiques poussées, ce qui garantit leur objectivité. Cependant, pour qu'ils soient utilisables, les textes sont rédigés dans un langage accessible et sont abondamment illustrés. A propos de notre contrat sur l'avifaune de Bretagne, M. H. HOEKSTRA, Chef du centre européen d'Information pour la Conservation de la Nature (Conseil de l'Europe, Strasbourg), s'exprime ainsi : « Toutes mes félicitations pour cet ouvrage extrêmement important et réalisé d'une façon admirable. Nous sommes persuadés qu'il sera un exemple et un modèle pour nos Agences nationales et correspondants, à qui nous ne manquerons pas de le distribuer » (18/7/73).

Je n'ajouterai qu'un rapide commentaire à ce document. Actuellement, la multiplicité des contrats en cours rend écrasante la tâche du Directeur. Je n'ai pu jusqu'ici l'assumer, en plus de mon métier, que grâce à l'aide

d'un grand nombre de collègues, en particulier de DEMAURE, GARREAU, LEFEUVRE, mais je pense qu'il faudrait renforcer la direction du Bureau d'Etudes.

Les conseillers-écologistes sont évidemment les artisans du Bureau d'Etudes. Leurs salaires sont assurés par les honoraires prévus aux contrats. Le premier que nous avons signé en avril 1970, nous a permis de recruter un conseiller-écologiste (Y. BRIEN puis M^{lle} COGUIL), tandis qu'à Nantes, un autre contrat (A.L.C.O.A.) obtenu par P. DUPONT, permettait l'embauche de D. FLEURY. Par la suite, il y eut raréfaction des contrats et J.-P. ANNEZO ne put, en 1972, qu'être occupé à mi-temps. Puis en 1973 et 1974, des contrats de plus en plus nombreux et divers nous furent proposés : ceux que nous avons acceptés, nous ont conduit à recruter des nouveaux conseillers-écologistes pour réaliser des tâches bien déterminées. Ils sont actuellement 5 : M^{lle} A.-M. JÉGOU (Concarneau) et N. LANDRÉ (Rennes), MM. J.-P. ANNEZO (Brest), D. FLEURY (Nantes) et A. GÉRARD (Brest) à mi-temps.

Cette rétrospective nous montre qu'il y a eu une forte fluctuation de personnel, en grande partie en relation avec l'importance financière des contrats. Nous avons tout fait jusqu'ici pour éviter des licenciements, mais il est évident que nous ne pouvons engager les conseillers-écologistes que pour la réalisation de contrats bien définis, qui sont tous limités dans le temps (en général : 1 an).

C'est donc, pour le Directeur du Bureau d'Etudes, un souci constant que d'harmoniser l'emploi en fonction des finances. Tâche d'autant plus difficile que la conjoncture économique est incertaine.

CONCLUSION

Le Bureau d'Etudes me paraît une nécessité. A mesure que les mois passent, des documents récents et approfondis alimentent les archives de la S.E.P.N.B. Mais il ne faudrait pas se satisfaire de cet effort scientifique. Il faut aussi que notre Société s'engage activement dans la défense de la nature en Bretagne.

Je pense qu'il serait bon de compléter les structures de la S.E.P.N.B., en créant 3 groupes au sein du Bureau général : l'un consacré aux études (Bureau d'Etudes), un autre à la gestion (gestion des réserves ou d'espaces verts ruraux ou urbains, animation de centres d'initiation à la nature, de stages, d'exposition, etc.) et un troisième consacré à l'action (action en faveur de sites ou d'espèces menacées, en liaison avec des comités de défense).

Cette organisation permettrait à la S.E.P.N.B. de rééquilibrer ses activités, de redonner souffle à son action de protection qui doit revêtir deux aspects : l'un de combat, l'autre de gestion et de réalisation.

Albert LUCAS,
Directeur du Bureau d'Etudes.

BIBLIOGRAPHIE

THALASSOPOLIS, par J. et E. ROUGERIE et J. HIROU. Institut de l'Environnement. 14-20, rue Erasme, 75005 Paris.

Jacques et Edith ROUGERIE, architectes de la mer, et Jacques HIROU, Ingénieur, ont conçu d'ambitieux projets d'habitants marins. Thalassopolis 1, projetée en mer de Banda, en Indonésie, tient compte des conditions de vie locales et conserve le caractère spécifique des constructions actuelles. Thalassopolis 2, plus irréel, est une superstructure transformable qui flotterait dans la mer des Sargasses et pourrait recevoir 300 habitants. Bien que techniquement réalisables, ces projets rappellent ceux des architectes visionnaires et font surtout rêver. Mais d'autres projets plus modestes, tels que villages sous-marins et musées en mer, apparaissent plus réalisables. Quoi qu'il en soit, les auteurs, qui expriment de nouvelles relations entre l'homme et la mer, apportent matière à une fructueuse réflexion.

A. L.